



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

**Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton**

2020-03-09

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 09 mars 2020, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 20-03-030

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'ouvrir la séance à 20h02.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 20-03-031

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption de procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie

Résolution # 20-03-033

Approbation de la liste des comptes du mois de février 2020



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 20-03-034

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de février 2020 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 223 776,94\$;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 64 449,91\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 288 226,85\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Approbation de l'état des taxes municipales impayées et ventes des immeubles pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU qu'en vertu des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, la municipalité doit préparer une liste des personnes endettées en son endroit et que cet état des taxes impayées envers la municipalité est soumis à ce Conseil ;

ATTENDU qu'en vertu des articles 1023 et suivants du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU qu'avant la vente pour taxes de ces propriétés, des derniers avis ont été envoyés par courrier recommandé aux propriétaires dont les soldes supérieurs à 200,00\$ sont passés dus 2 ans ;

ATTENDU que les documents « Extrait de l'état des personnes endettées envers la Municipalité - Vente d'immeuble pour défaut de paiement » est déposé au Conseil ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier de la municipalité, s'il en reçoit l'ordre du Conseil, doit transmettre au bureau de la Municipalité Régionale de Comté d'Acton ainsi qu'au bureau de la commission scolaire, un extrait de l'état des personnes endettées envers la municipalité tel qu'approuvé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu :

QUE le Conseil approuve l'état des taxes impayées daté du 27 février 2020, liste des personnes endettées envers la municipalité déposée et jointe en annexe à la présente résolution ;

QU'à défaut que les taxes impayées soient acquittées avant le 15 mars 2020, le Conseil approuve la vente pour taxes des immeubles suivants :

- Propriété identifiée par le matricule numéro 48045-7560-89-8945, lot numéro 1 959 130 du Cadastre du Québec, somme de 6 372,94\$ en taxes municipales ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

- Propriété identifiée par le matricule numéro 48045-7660-78-7855, lots numéros 1 957 922 et 1 960 443 du Cadastre du Québec, somme de 3 388,04\$ en taxes municipales ;
- Propriété identifiée par le matricule numéro 48045-7861-11-6714, lot numéro 3 851 723 du Cadastre du Québec, somme de 6 740,30\$ en taxes municipales ;

QUE le Conseil mandate le secrétaire-trésorier à transmettre la présente résolution ainsi que les extraits déposés à la MRC d'Acton ainsi qu'au bureau de la commission scolaire sans autre délai ni avis, au plus tard le 16 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Résolution # 20-03-035

Société canadienne du Cancer, appui pour le mois de la jonquille

Il est unanimement proposé et résolu d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la Société canadienne du Cancer dans le cadre du mois d'avril, mois de la jonquille.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-03-036

Demande d'utilisation du terrain de baseball pour une ligue de balle-donnée pour adultes

ATTENDU la demande de M. Stéphane Duclos, responsable et organisateur de la ligue, afin d'utiliser sans frais le terrain de baseball de la municipalité pour y tenir une ligue de balle-donnée pour adultes les lundis et mercredis soirs du 1^{er} mai au 30 octobre 2020 ainsi que les mardis à partir du 1^{er} septembre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE la municipalité autorise la tenue de la ligue sur son terrain et donne accès sans frais aux infrastructures des loisirs de la municipalité à l'organisateur (terrain de baseball et bloc sanitaire) pour la saison 2020 ;

QUE le travail nécessaire à l'entretien et à la préparation du terrain (grattage du terrain, traçage des lignes, pose des buts, etc.) soit la responsabilité des organisateurs et que la municipalité s'engage à leur fournir le matériel nécessaires à cette fin et que si les organisateurs demandent à ce que la municipalité réalise ce travail, ceux-ci seront facturés selon les taux indiqués au règlement de taxation et tarification ;

QUE la présente autorisation est conditionnelle à ce que les organisateurs signent le contrat de location ;

QUE la présente résolution n'engage nullement ou ne lie la municipalité d'aucune façon auprès des organisateurs et la municipalité peut y mettre fin en tout temps.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-03-037

13^e Défi cycliste de la fondation santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton

ATTENDU la demande d'autorisation de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton concernant la 13^e édition du défi cycliste qui aura lieu à travers la MRC le 07 juin 2020 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE la municipalité autorise le passage du Défi sur son territoire le 07 juin 2020, plus précisément sur la route Tétreault, les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e rang, la route Major et la route des Érables et d'en informer le ministère des Transports du Québec ;

QUE l'organisme devra s'adresser au ministère des transports pour l'autorisation du 7^e rang, de la route des Érables et de la route Major puisque ces routes collectrices sous sa responsabilité ;

QUE la municipalité n'a aucune objection quant à la demande auprès du service des incendies et que les responsables du Défi peuvent s'adresser directement au service des incendies ou à la ville d'Acton Vale ;

QUE si demande il y a, la municipalité collabore à l'événement en offrant de l'eau, un accès à des salles de bain, l'installation de signalisation, le prêt de la camionnette des travaux publics ou de toute autre aide.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-03-038

Association pulmonaire du Québec, appui à la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2020

Il est proposé par le conseiller Eloi Champigny et résolu de soutenir la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2020 par de la prévention et de la sensibilisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-03-039

Demande d'utilisation sans frais de la salle communautaire pour un souper bénéfique

Il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu d'autoriser l'utilisation sans frais de la salle communautaire par Marie-Andrée Parent le 28 mars 2020 pour organiser un souper-bénéfice. La présente autorisation est conditionnelle à ce que la responsable signe le contrat de location.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h12 et se termine à 20h17. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8. Travaux publics

Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 20-03-040

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseil prend acte du rapport déposé.

Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, matricule 7164-44-4207

ATTENDU que la demande de dérogation mineure déposée au Conseil municipal par l'entreprise Ferme Yves Croteau et fils inc concerne la propriété située sur la route Leclerc (lot numéro 1 959 713 du cadastre du Québec) ;

ATTENDU que le demandeur veut procéder à un agrandissement du bâtiment d'élevage existant à une distance de 9,20 mètres de la ligne avant (emprise de la rue) ;

ATTENDU que la réglementation municipale prévoit que la marge de recul avant minimale, pour la zone 510, est de 15,0 mètres, tel que spécifié à l'article 2.3 du Règlement de zonage 03-468 ;

ATTENDU qu'après avoir considéré la demande selon les règles applicables en la matière, les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que :

- le demandeur est de bonne foi ;
- le projet comporte de faible risque d'affecter le droit de propriété des voisins et que le problème à l'origine de la demande comporte des risques très limités de se répéter ailleurs ;
- la demande est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
- la route Leclerc est un secteur très peu passant ;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (résolution numéro 196-2020) qui lui recommande d'accorder la dérogation mineure demandée ;

ATTENDU que le Conseil est en accord avec les critères évalués par le comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'accorder la dérogation mineure demandée, soit d'autoriser l'agrandissement du bâtiment d'élevage existant à une distance de 9,20 mètres de la ligne avant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-03-041

Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), matricule numéro 8163-72-5908

ATTENDU que la municipalité doit prendre position quant aux éléments prévus à la *Loi sur la protection du territoire agricole* ;

ATTENDU que le demandeur est M. Rolland Côté, propriétaire du lot numéro 1 959 587 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU que le demandeur procède à une demande d'autorisation pour renouveler, pour une période additionnelle de 10 ans, l'autorisation accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 23 juin 2010 pour l'exploitation d'une gravière-sablière ;

ATTENDU que le rapport d'analyse de l'inspecteur en bâtiments et environnement stipule que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

EN CONSÉQUENCE, il proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu que la municipalité appuie la présente demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Conseil

Résolution # 20-03-042

Annulation de l'offre d'achat pour la vente du lot numéro 5 727 904 du cadastre du Québec de Mme Cathy Despaties et M. Mikaël Deslandes

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton dispose de terrains destinés à la construction résidentielle situés sur la rue Gauthier ;

ATTENDU qu'en date du 11 février 2020, Mme Despaties et M. Deslandes ont retiré leur offre d'achat déposée le 13 décembre 2019 concernant le lot numéro 5 727 904 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu d'annuler la résolution numéro 20-01-010 faisant en sorte que l'offre d'achat déposée devienne nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Gestion & direction générale

Contrat d'assurances 2020 de la municipalité

Le conseil prend acte du contrat d'assurances 2020 de Groupe Ultima inc., représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ).

Résolution # 20-03-043

Inscription au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'autoriser l'inscription du Directeur général & secrétaire-trésorier au congrès 2020 de l'ADMQ, au montant avant taxes de 555,00\$ et de rembourser les frais de déplacement et d'hébergement s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-03-044

Autorisation pour la signature d'une servitude d'égout sanitaire

Il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu :

D'approuver le projet de servitude reçue le 12 février 2020 du notaire Me Jacques Penelle, la Municipalité constituant, au profit de l'immeuble comme étant le lot numéro 6 266 053 du Cadastre du Québec, une servitude réelle et perpétuelle sur l'immeuble identifié comme étant le lot numéro 6 266 056 ;

D'autoriser le Directeur général & secrétaire-trésorier monsieur Marc Lévesque, ainsi que le maire monsieur Guy Bond, ou leurs remplaçants respectifs désignés, à être signataires pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à l'établissement de cette servitude réelle et perpétuelle d'égout sanitaire, à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires ou modifications mineures requises, et à signer tout autre document donnant plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Loisirs et culture



N° de résolution
ou annotation
Résolution # 20-03-045

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Vente de garage annuelle sans permis

Il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'autoriser les ventes de garage sans permis les 16,17 et 18 mai 2020 ainsi que les 5, 6 et 7 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-03-046

Réaffectation au poste de coordonnatrice des loisirs

ATTENDU que Mme Maude Lamarche, coordonnatrice aux loisirs, ne pourra plus continuer sur ce poste pour des raisons de disponibilité et d'horaire ;

ATTENDU que la municipalité a offert le poste de coordonnatrice aux loisirs à la responsable de la bibliothèque, Mme Sarah Beaugard ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu :

QUE le conseil confirme l'embauche de Mme Sarah Beaugard à titre de coordonnatrice aux loisirs ;

QUE Mme Maude Lamarche soit affectée au poste de coordonnatrice du camp de jour ;

QUE ces changements soient effectifs en date des présentes ;

QUE le Directeur général & secrétaire-trésorier, M. Marc Lévesque, ainsi que le Maire, M. Guy Bond, soient autorisés à signer au nom de la municipalité les ententes de travail à intervenir, projets d'ententes approuvés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de janvier 2020 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

Aucun document n'ayant été reçu à la municipalité, ceux-ci seront donc déposés à une prochaine séance.

Résolution # 20-03-047

Proposition de services professionnels pour le contrat de la vidange et la disposition des boues des étangs aérés

ATTENDU que le rapport de mesure de boues 2019 des étangs aérés de l'usine de traitement des eaux usées réalisé par la firme Simo fait état d'un volume et d'un taux d'occupation élevé des boues dans tous les étangs ;

ATTENDU que la Municipalité désire donc faire exécuter les travaux de vidanges des étangs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

D'approuver l'offre de services professionnels numéro 0401109 (devis d'appel d'offres pour la vidange, déshydratation et disposition des boues des étangs aérés) préparée par la firme Asisto inc. au montant avant taxes de 5 900,00\$;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

D'autoriser le directeur général à procéder à une demande de prix auprès de différents fournisseurs à même les documents de soumissions qui seront rédigés par Asisto inc. incluant les clauses administratives ;

DE payer la dépense à même le surplus accumulé affecté au réseau d'égout.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt de documents et des correspondances du mois de février 2020

- Corporation de développement de la rivière Noire : Assemblée générale annuelle le 18 mars 2020.
- M. André Lamontagne, député de Johnson : invitation à la soirée reconnaissance du 16 mars 2020. La conseillère Mme Diane Daigneault sera présente.

Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de janvier 2020

Le conseil en prend acte.

Dépôt des états financiers 2019 de la Régie

Le conseil en prend acte.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de janvier 2020

Aucun document n'ayant été reçu à la municipalité, ceux-ci seront donc déposés à une prochaine séance.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de janvier 2020

Le conseil en prend acte.

Adoption des programmes de prévention des incendies

ATTENDU que, conformément à l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité locale de la MRC d'Acton doit adopter un plan dans lequel sont traduites les actions et conditions permettant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC ;

ATTENDU que le plan de mise en œuvre du SCRSI révisé de la MRC d'Acton, tel qu'adopté par la municipalité, prévoit l'adoption de trois (3) programmes de prévention des incendies, soit un programme de



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 20-03-049

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

vérification des avertisseurs de fumée, un programme d'inspection des risques plus élevés et un programme de production de plans d'intervention;

ATTENDU que le service de prévention des incendies de la MRC d'Acton a élaboré, conjointement avec les municipalités locales et les services de sécurité incendie du territoire, trois programmes-type de prévention des incendies ;

ATTENDU qu'il y a lieu que chaque municipalité locale adopte lesdits programmes de prévention des incendies ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu d'adopter, tel que soumis par la MRC d'Acton, les trois (3) programmes de prévention, soit le Programme de vérification des avertisseurs de fumée, le Programme d'inspection des risques plus élevés et le Programme de production de plans d'intervention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Addenda à l'entente relative à l'opération de la fourrière sur le territoire de la municipalité par la SPAD

ATTENDU l'article 6 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ c. P-38.002), lequel permet à une municipalité locale de conclure une entente avec une personne afin que celle-ci assure le respect d'un règlement pris en application de cette loi ;

ATTENDU l'adoption par le Gouvernement du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, lequel entrera en vigueur le 3 mars 2020 ;

ATTENDU l'entente relative à la gestion du contrôle animal signée entre les parties le 08 octobre 2019 ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite confier à la SPAD la responsabilité d'appliquer et d'assurer le respect du règlement mentionné ci-dessus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu :

QUE le Conseil approuve l'addenda #1 à l'entente signée avec la Société préventive de la cruauté envers les animaux (SPAD) de Drummondville ;

QUE le Conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier monsieur Marc Lévesque à être signataire pour et au nom de la municipalité ledit addenda, celui-ci étant joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18. Rapports, suivi des dossiers

- Mme Diane Daigneault fait un suivi sur la bibliothèque dont notamment des tirages de pâques.
- M. Philippe Fortier fait part des changements à l'association du soccer mineur d'Acton Vale.
- M. Guy Bond discute des travaux de rénovation à la Villa.

19. Règlements



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 628-2020 modifiant le règlement numéro 547-2010 créant un programme d'aide financière pour la construction résidentielle de la municipalité

Le conseiller Eloi Champigny dépose le projet de règlement « Règlement numéro 628-2020 modifiant le règlement numéro 547-2010 créant un programme d'aide financière pour la construction résidentielle de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ». Il est mentionné que ce projet de règlement a pour objet de prolonger l'application du programme d'aide financière pour la construction résidentielle ainsi que de modifier la valeur des travaux admissibles. Une copie du projet de règlement sera disponible à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Le conseil en prend acte.

Avis de motion : Règlement numéro 628-2020 modifiant le règlement numéro 547-2010 créant un programme d'aide financière pour la construction résidentielle de la municipalité

Le conseiller Pierre Dufort donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 547-2010 créant un programme d'aide financière pour la construction résidentielle de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

Le conseil en prend acte.

20. Varia

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

Fabrique de St-Théodore, brunch du dimanche 15 mars 2020

Il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu que la municipalité soit représentée au brunch par l'achat de deux billets au montant de 17,00\$ chaque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La période de questions débute à 20h43 et se termine à 20h48.

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Eric Laliberté et résolu de lever l'assemblée à 20h48.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier

Résolution # 20-03-050

Résolution # 20-03-051